



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024 **À LA TOUR**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de La Tour sous la présidence de Monsieur Lucas PUGIN.

Date de convocation du Comité : 3 octobre 2024

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 18

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 23

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 2

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 25

Délégués titulaires absents non remplacés : 5

Secrétaire élu : Daniel REVUZ

Présents : Sarah BARBIER, Sylvia DUSONCHET, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Lucas PUGIN, Bruno THABUIS, Rodolphe ARNOULD, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Alexandre ROSAY, Thibaud MEYNET, Marcel JULIENNE, Gilles BERLIER, René DECARROUX, Aline WATT CHEVALLIER, Jean-Claude GERVAIS, François FILET, Arnaud LAYAT, Mélanie LECOURT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Daniel REVUZ et Francis GOY

Dépôts de pouvoirs : Jacky GAVARD à Lucas PUGIN et Antoine VALENTIN à Daniel REVUZ

Absents :

- excusés : Jean-François BOSSON, Gilles VANDERMARLIERE et Frédéric MARMOUX

- non excusés : Bruno FOREL et Barthélemy GONZALEZ RODRIGUEZ

Heure d'ouverture de séance : 19H40 - Heure de clôture de séance : 20H25

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 11 septembre 2024
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public 2024MAPA08 – Entretien des espaces verts – Autorisation de lancement
5. Décision modificative n° 3 – Budget principal Assainissement
6. Décision modificative n° 3 – Budget annexe Eau potable
7. Avenant n°1 à la convention de mise en œuvre du plan de gestion pour la préservation de la ressource en eau du Massif du Salève
8. Modification n° 8 des statuts du SRB – Changement d'adresse du siège social

9. Questions diverses

10. Informations diverses

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

Délibération n° D24_10_09_77

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 11 SEPTEMBRE 2024

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 11 septembre 2024 à Bogève.

Délibération n° D24_10_09_78

OBJET : PROCHAINE RÉUNION

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

DE FIXER la prochaine réunion à Burdignin, le 13 novembre 2024.

Délibération n° D24_10_09_79

OBJET : MARCHÉ PUBLIC 2024MAPA08 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – AUTORISATION DE LANCEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le Président à lancer une consultation en procédure adaptée ouverte, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois 1 an.

Délibération n° D24_10_09_80

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n° 3 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 167 500 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 92 500 €
Chapitre 66 Charges financières	+ 260 000 €

Section d'investissement	
Dépenses	
Chapitre 23 Immobilisations corporelles	- 92 500 €
Recettes	
Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation	- 92 500 €

Délibération n° D24_10_09_81

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n° 3 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 30 000 €
Chapitre 014 Reversement redevances	+ 30 000 €

Délibération n° D24_10_09_82

OBJET : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU DU MASSIF DU SALÈVE

IL EST DÉCIDÉ A L'UNANIMITÉ :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 tel qu'il est proposé,

D'AUTORISER le Président à signer l'avenant n° 1 avec l'AFP du Mont Salève et le Syndicat Mixte du massif du Salève.

Délibération n° D24_10_09_83

OBJET : MODIFICATION N° 8 DES STATUTS DU SRB

D'APPROUVER la modification n°8 de statuts joints à la présente délibération portant sur les articles 2 et 9 des statuts :

- Article 2 portant sur la modification de l'adresse du siège social fixé au : 58 allée de l'Industrie – ZAE La Forêt à 74130 – Contamine-sur-Arve,
- Article 9 portant sur les dispositions financières et précisant que le budget du syndicat comprend deux budgets, un budget principal assainissement et un budget annexe eau potable, relatifs aux services publics industriels et commerciaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Les dépenses correspondantes s'équilibrent dans les deux budgets (principal et annexe) consacrés respectivement à l'assainissement (collectif et non collectif) et à l'eau potable. Pour chaque compétence, le syndicat se rémunère sur les usagers des Communautés de communes adhérant à la compétence correspondante en votant chaque année les tarifs appliqués.

Pour l'«appui technique», les charges correspondantes sont facturées aux membres en fonction des prestations assurées.

D'AUTORISER le Président à engager la procédure de modification des statuts, à conduire l'ensemble des démarches liées à la mise en œuvre de cette décision, et notamment à ce titre :

- Inviter les collectivités membres à accepter les nouveaux statuts,

DE DEMANDER à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie d'approuver la modification statutaire souhaitée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Informations diverses

OBJET : RACCORDEMENT D'ONNION SUR LA STEP DE MARIGNIER

Le Président rappelle que le SRB adhère au SYDEVAL pour le traitement des effluents de St Jeoire et d'une partie de La Tour sur la STEP de Marignier. Il précise que la STEP d'Onnion-Cotteret est en fin de vie et que les effluents devront être dirigés à très court-terme sur le réseau de St Jeoire. Dans le cas du raccordement d'une nouvelle commune, le SYDEVAL sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle calculée sur la base de 300€/habitant en tenant compte de la population municipale d'Onnion. Le Président informe l'assemblée qu'il va officiellement solliciter le SYDEVAL pour ce raccordement et que le montant de la subvention exceptionnelle sera à inscrire au budget principal assainissement.

SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL

Le Secrétaire de Séance,



Daniel REVUZ

Le Président du Syndicat,



Lucas PUGIN